



L'action de l'Etat dans les Alpes-de-Haute-Provence 2012



Patricia Willaert
Préfet
des Alpes-de-Haute-Provence

L'action de l'Etat dans le département des Alpes-de-Haute-Provence témoigne de la diversité des missions menées par les services de l'Etat en 2012.

Loin d'être exhaustif, ce rapport est le reflet d'une action publique moderne, efficace, proche, plus lisible. Il vous permettra de prendre connaissance d'actions conduites au quotidien au service des usagers et des collectivités territoriales des Alpes-de-Haute-Provence.

L'engagement de l'Etat demeure constant et permanent pour assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens, impulser l'action économique et l'emploi, renforcer la cohésion sociale, le développement durable ou le respect des droits fondamentaux des citoyens.

Les défis ont été nombreux, les services de l'Etat n'ont pas manqué de les relever avec efficacité et responsabilité. Le même volontarisme est affiché pour 2013 afin de continuer à servir au mieux ce territoire et ses habitants.

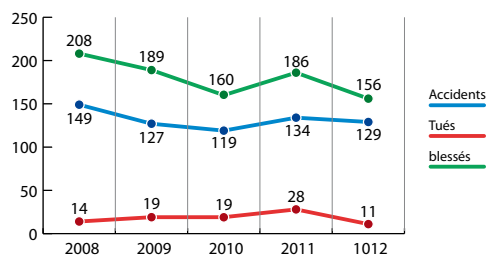
SECURITE - PROTECTION DES POPULATIONS

Sécurité routière

2012 : les chiffres les plus favorables jamais constatés

Après une année 2011 particulièrement difficile, tous les indicateurs reviennent à la baisse (11 personnes décédées sur les routes bas-alpines contre 28 en 2011). Parmi les victimes (9 hommes et 2 femmes), on compte 3 motards, un cycliste, un piéton, 5 conducteurs d'automobile et une passagère. 4 des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive, et 2 à une conduite sous l'emprise d'alcool

Evolution de l'accidentologie sur 5 ans



Ces bons résultats sont le fruit d'une mobilisation renforcée sur tous les fronts : des radars pédagogiques ont été implantés en amont de 11 radars fixes et sur 7 des 10 zones dangereuses repérées. Les opérations de contrôle sont restées à un niveau très élevé. Parmi les principales infractions génératrices d'accidents, ont

été relevées 665 conduites sous l'empire de l'alcool (53 876 dépistages), 79 conduites sous l'emprise de stupéfiants (223 dépistages), et 10 463 excès de vitesse, auxquels il faut ajouter 21 712 excès de vitesse enregistrés par les radars fixes.



Sécurité Civile

Visite de M. Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur

Le 16 juillet, le Ministre de l'Intérieur a assisté à une présentation des personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et des enjeux de sécurité civile dans les Alpes-de-Haute-Provence. Des ateliers thématiques ont permis de mettre l'accent sur les interventions « secours à personne » qui représentent 70 % de l'activité opérationnelle du



Visite de M.
Manuel Valls
Ministre
de l'Intérieur

service, de présenter le rôle du service de santé. De plus, la reconstitution de différentes opérations de secours a permis de présenter les équipes spécialisées du département qui doivent souvent intervenir dans des conditions difficiles nécessitant la mise en œuvre de techniques particulières :

- équipes cynophiles (avalanche et décombres) et l'unité de sauvetage déblaiement
- unité risques technologiques
- équipe nautique (plongeurs, sauveteurs nautiques, conducteurs d'embarcations)
- groupe de secours en montagne

Enfin, une présentation des moyens terrestres et aériens a été faite au travers d'un exercice feu de forêts, exercice qui a permis également de mettre en évidence le rôle et les missions des différents acteurs et services qui concourent à la préservation de la forêt : patrouilleurs de l'Office National des Forêts, SDIS, formations militaires de la sécurité civile et moyens aériens.

Une activité opérationnelle toujours soutenue des centres d'incendie et de secours

11 864 interventions ont été réalisées en 2012 représentant 17 138 sorties de secours pour l'ensemble des centres (soit une augmentation de 4,18 % en termes de sorties et une diminution de 0,49 % en termes d'interventions). Elles se répartissent de la manière suivante :

- 7 969 secours à la personne (malaise, accident de la vie, détresse vitale...)
- 1 075 accidents de circulation avec blessés
- 1 274 incendies
- 1 546 opérations diverses (protections de l'environnement, événements climatiques).



Parmi ces interventions figurent quelques événements marquants :

- Inondations sur la commune de Digne-les-Bains avec une quarantaine de sorties de secours (23/05/2012)
- Accident d'hélicoptère dans les gorges du Verdon avec 6 personnels de la société Eurocopter décédés (25/07/2012)
- Feu de forêt sur la commune de Tartonne avec plus de 100 hectares parcourus (29/07/2012)
- Feu d'habitation de Digne-les-Bains avec deux sapeurs-pompiers décédés (03/11/2012).



Suite à ce tragique accident, le SDIS a mis en place avec le Centre National de la Recherche Scientifique un travail d'analyse et de retour d'expérience sur l'exposition des sapeurs-pompiers à la vapeur d'eau surchauffée et étudié les postures opérationnelles face à la survenue de ce type de phénomène.



Prévention et gestion des risques

Achèvement de l'actualisation du plan ORSEC

Le Plan Départemental ORSEC a été adopté le 15 février 2012. Ce plan est une « Organisation de la Réponse de Sécurité Civile ». Cette dénomination ORSEC remplace toutes les appellations du type « plan de secours », « plan d'urgence » ou « plan de secours spécialisé ». Le préfet ne « déclenche » plus le plan ORSEC mais il prend la direction des opérations de secours dans les cas définis par la loi, en particulier, lorsque les conséquences de la situation dépassent les limites ou les capacités d'une commune. Il met alors en œuvre ou active les éléments du dispositif ORSEC adaptés à la situation, soit de manière réflexe en cas d'événement subit, soit après analyse et concertation avec les services de secours et de sécurité ou les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Direction départementale des territoires (DDT)...

Le plan comporte un recensement et une analyse préalable des risques et des conséquences des menaces, un dispositif opérationnel avec différentes dispositions générales et spécifiques déclinées en différents plans : plan de distribution d'iode, plan en matière de risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique, plan de secours en montagne, plan de sauvetage aéroterrestre, des phases de préparation, d'exercice et d'entraînement nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle.

Préparation et gestion des risques accidentels et des crises

Cinq exercices de sécurité civile ont été organisés en 2012 :

- ▶ exercice d'évacuation d'un télésiège sur la station de sport d'hiver de Pra-Loup, avec la mise en œuvre du plan de secours de la station coordonné par la gendarmerie (Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne) avec l'aide du SDIS ;
- ▶ exercice de sécurité dans le tunnel autoroutier de la Baume à Sisteron (accident nécessitant la désincarcération d'un véhicule), associé aux essais de systèmes de communication (drone et ballon équipé de caméra), coordonné par le département essais et recherche (CEREN) de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne ;



Exercice de sécurité
Tunnel autoroutier
de la Baume
à Sisteron

- ▶ exercice « spéléo » sur la commune de Banon : sauvetage de personnes bloquées dans la cavité souterraine « le Cavalon » avec la participation de la Fédération Française de spéléologie et du SDIS 04.
- ▶ 2 exercices « risques technologiques » testant le déclenchement du plan particulier d'intervention du site de CADARACHE associé à un séisme impactant la commune de Manosque ainsi que les communes aux alentours et celui de l'entreprise GEOSSEL à Manosque.

Les services de l'Etat ont également eu à gérer plusieurs crises réelles en 2012 parmi lesquelles :

- Des épisodes de neige plus marqués les 30 et 31 janvier, le 7 décembre
- Le séisme de Barcelonnette de magnitude 4,5
- La pollution de la Durance les 21 et 22 avril en provenance d'une scierie des Hautes-Alpes
- Le glissement de terrain de Chaudon-Norante le 30 mai qui a nécessité la prise d'un arrêté préfectoral de péril et des travaux sur la RD 20 qui vont se poursuivre en 2013.



Exercice de sécurité
Géosel

Réalisation d'un inventaire des glaciers rocheux dans le département

La fin du XXème et le début du XXIème siècles sont marqués par l'augmentation significative des températures. Cette évolution est une source de déstabilisation majeure des systèmes qui régissent les milieux naturels et humains, plus particulièrement en milieu montagneux.

La dégradation des milieux froids (fonte et le recul des glaciers, mais également du pergélisol (c'est-à-dire la couche de sol constamment gelée pendant au moins deux années consécutives)), observée à maintes reprises dans le massif alpin, peut être à l'origine d'éroulements rocheux, de glissements de terrains ou de laves torrentielles (par dégel de parties englacées qui jouaient le rôle de ciment entre les éléments).

Afin d'anticiper l'apparition éventuelle de nouveaux risques, le Service de Restauration des Terrains en Montagne de l'Office National des Forêts a réalisé en 2012 un inventaire de ces glaciers dans le département. Il existe désormais une cartographie précise de plus de 500 glaciers rocheux, avec description d'éléments associés (lacs, sources, dépressions, ...) pouvant avoir une influence sur ces risques induits.



Le Marinet (Saint-Paul/Ubaye)

Lutte contre la fraude : une action coordonnée des services pour plus d'efficacité

En application des orientations arrêtées en Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF), instance qui réunit tous les services de l'Etat et les organismes sociaux intéressés par la lutte contre la fraude, sous la coprésidence du Préfet et du Procureur de la République, 155 entreprises ont été contrôlées, dont 125 en contrôle conjoint. 26 fiches-actions ont été rédigées, et 40 procédures ont été closes dans l'année (visant 46 auteurs et 121 salariés), dont 23 sur la base de contrôles conjoints. 153 infractions ont été relevées.

Les secteurs concernés par les procédures sont, par ordre d'importance, le BTP (16), le secteur agricole (14), l'hôtellerie-restauration (8) et le commerce (3). Les prestations transnationales, fortement utilisées dans le secteur des BTP, font l'objet d'une vigilance particulière, eu égard au « dérives » qui ont pu être constatées (fausse sous-traitance).

76% des infractions relevées concerne du travail dissimulé, dont 45% d'infractions à l'activité et 31% d'infractions sur salarié.



Délinquance

Face aux premiers constats d'une dégradation de la situation (+ 4,79 % de faits par rapport à 2011), des actions opérationnelles ciblées ont été mise en œuvre tout au long de l'année et la visibilité des forces de sécurité renforcée.



Ainsi, afin d'enrayer la recrudescence des vols par effraction de résidences principales et secondaires, la cellule anti-cambriolage (CAC), opérationnelle depuis septembre 2009, a recentré son action sur le bassin digneois, et une seconde CAC a été mise en place à Manosque, afin de faciliter les échanges d'informations entre les policiers et les gendarmes de chacun des secteurs.

Le dispositif « opération tranquillité vacances », étendu à toutes les vacances scolaires depuis 2010, a été en retrait puisque 500 personnes ont signalé leur départ, contre 564 en 2011. Les patrouilles ont été adaptées et développées sur les secteurs les plus vulnérables.

Protection des populations

Accueils collectifs de mineurs : vigilance accrue des services de l'Etat

Le département a accueilli 6 662 enfants participant aux 611

séjours d'accueil de mineurs qui se sont déroulés dans le département en 2012. 73 séjours ont fait l'objet d'un contrôle de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) avec pour 12 d'entre eux des suites administratives.

Parallèlement, 23 journées de formations ont été organisées rassemblant 340 participants.

Développement des pratiques sportives dans un cadre sécurisé : mise en place d'un observatoire interdépartemental

L'observatoire interdépartemental (Alpes-de-Haute-Provence/Hautes-Alpes) a pour objectif de mieux connaître l'accidentologie des sports de nature dans les deux départements alpins et, partant, de mieux informer, prévenir et accompagner les pratiquants et professionnels. Il a permis d'organiser deux journées d'action de prévention auprès des publics sur le thème de la sécurité en montagne sur les stations de Pra-Loup et du Sauze.

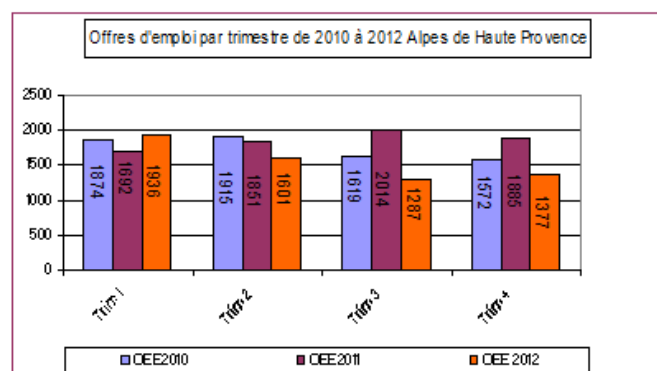


EMPLOI - ECONOMIE

Emploi : une forte mobilisation de tous les acteurs

En 2012, l'emploi salarié a progressé de 1,4 % notamment dans l'industrie et le tertiaire avec un tassement dans la construction (- 0,6 %). Malgré cela le chômage a continué à se dégrader dans le département (+ 0,7 %).

Cette hausse s'explique, pour partie, par une évolution démographique positive du département.



Les partenaires du Service Public de l'Emploi (SPE) ont amplifié leur mobilisation dans le cadre du dispositif Initiative Emploi Formation (IEF) avec la mise en place de SPE locaux sur Digne-Ubaye-Verdon et Forcalquier pour lesquels les sous-préfets d'arrondissement se sont fortement impliqués avec les acteurs locaux, renforçant leur coopération et mobilisant les ressources des politiques publiques autour de 3 axes :

- ▶ Prévention des suppressions d'emplois et soutien aux entreprises en difficulté.
 - Collaboration avec le commissaire au redressement productif PACA pour accompagner les entreprises rencontrant des difficultés,
 - Poursuite de la convention de revitalisation d'Arkema pour amplifier l'action de prospection sur le territoire moyenne Durance,
 - Mobilisation du dispositif ELISE dans son volet défensif, notamment autour de la mobilisation de l'activité partielle.
- ▶ Sécurisation des parcours professionnels
 - Pilotage des contrats aidés CUI et mise en place des nouveaux contrats (emplois d'avenir et contrats de génération)

- Poursuite de la promotion de l'alternance, de l'apprentissage et soutien au projet de CFA de Sainte-Tulle,
 - Mise en œuvre des actions de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales associant partenaires sociaux, collectivités, l'Etat et les organismes paritaires collecteurs agréés.
- Accompagnement du développement économique et de la création d'emploi durable.
- Mobilisation d'ELISE dans son volet offensif et soutien aux créations d'entreprises,
 - Economie sociale et solidaire.

1 310 demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ont bénéficié de Contrats Uniques d'Insertion avec une mobilisation financière de l'Etat de plus de 6 M€.

3 341 jeunes ont été accompagnés en 2012 (+ 5%) dont 1 329 nouvellement accueillis (+ 12 %) avec un financement total de l'Etat de 572 857 €. Parmi eux 1 171 se trouvent désormais en situation d'emploi et 877 en formation.



Usine de l'Occitane

Un outil innovant au service de l'emploi : les Equipes Locales Interservices de Soutien aux Entreprises

Les équipes locales interservices de soutien aux entreprises (ELISE) sont un dispositif local créé en janvier 2012, à l'initiative du préfet de région. Ces ELISE ont vocation à accompagner l'ensemble des entreprises locales qui souhaitent se développer, innover, exporter, recruter ou qui connaissent des difficultés, notamment d'ordre financier. Les ELISE doivent pouvoir contacter rapidement les services concernés, susceptibles d'apporter une réponse à la demande formulée, par l'intermédiaire des chambres consulaires, des élus, du corps préfectoral, des intéressés eux-mêmes.

Deux ELISE ont été constituées dans le département, l'une sur l'arrondissement de Forcalquier, pilotée par la sous-préfecture, l'autre sur les arrondissements de Digne-les-Bains, Castellane et Barcelonnette, pilotée par la préfecture. 40 fiches de signalement ont été émises pour 65 motifs de saisie, 16 fiches ont trouvé une issue positive et 10 étaient en cours de traitement au 31 décembre.

Dans le cadre du plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, 4 entreprises adaptées ont bénéficié

de 779 804 € pour 57,5 aides au poste et 93 058 € au titre de la subvention spécifique. 105 contrats d'accompagnement dans l'emploi et 6 contrats initiatives emploi ont bénéficié à des personnes en situation de handicap, 8 sont entrées en contrat de professionnalisation et 6 en contrat d'apprentissage.



Le Soutien au développement territorial pour l'emploi : quelques illustrations, du Val de Durance à la Vallée de l'Ubaye

Le Contrat de Redynamisation des Sites de Défense de la Vallée de l'Ubaye (CRSDVU) a fait l'objet d'un avenant en 2012 afin de proroger sa durée jusqu'en 2014 et permettre ainsi la réalisation du pôle bois mais également d'un centre de balnéothérapie, projet de 2 500 K€ qui devrait générer de 40 à 50 emplois.

L'entreprise Eon Motors envisage l'implantation d'un site industriel d'assemblage de véhicules électriques à Peyruis qui permettra la création de 75 emplois sur 3 ans. A ce titre une Prime d'Aménagement du Territoire de 300 000 € a été octroyée et le Fonds Moyenne Durance a apporté un soutien de même montant.



Infrastructures routières : un schéma préférentiel pour le désenclavement de Digne-les-Bains

Dans le Schéma des Infrastructures de Transports (SNIT) est prévue la modernisation sur place de la route nationale 85 existante qui dessert Digne-les-Bains depuis l'autoroute A51. Les études de définition de ce projet ont été menées par la DREAL depuis 2011 en concertation étroite avec toutes les collectivités intéressées.

Le préfet de région a réuni le 6 juillet 2012 le comité de pilotage des financeurs potentiels (conseil régional, conseil général, Etat) élargi aux communes concernées pour présenter les études réalisées par la DREAL. Ce comité a décidé d'un schéma préférentiel d'aménagement.



Les résultats des études d'opportunité ont été adressés à la direction des infrastructures de transports (DIT) du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin d'autoriser la DREAL à lancer la concertation L300-2 sur le schéma préférentiel, et statuer sur l'échange de domanialité proposée par le Conseil Général 04 entre la RD4 Malijai/les Mées et la RN85 Malijai/Aubignosc.



Zoom ministériel sur l'insertion par l'activité économique dans le département

Madame Marie-Arlette CARLOTTI, Ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion en déplacement dans le département des Alpes-de-Haute-Provence le samedi 10 novembre 2012, a visité l'association « l'atelier des Ormeaux » à Manosque. Cette association fait partie des structures du département œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'activité qui permettent à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.



Marie-Arlette Carloti,
Ministre déléguée en
charge des personnes
handicapées et de la
lutte contre l'exclusion

En 2012, 508 026 € ont été conventionnés directement auprès des ateliers-chantiers d'insertion (ACI), associations intermédiaires (AI), entreprises d'insertion (EI) et entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) du département. L'insertion par l'activité économique a ainsi permis à 716 personnes de bénéficier d'un accompagnement au sein de 20 structures d'insertion et à 158 personnes de bénéficier d'une sortie dynamique (dont 62 en emplois durables).

COHESION SOCIALE

Hébergement d'urgence : élaboration d'un plan de sortie d'hiver

Le dispositif d'hébergement et d'insertion des personnes en difficulté, prévu et organisé dans le cadre du plan départemental pour l'accueil, l'hébergement et l'insertion des personnes mal logées ou sans abri, a pour objectif la mise à l'abri des personnes sans domicile. Ce dispositif est constitué de structures d'accueil de première



urgence, de structures d'insertion et de structures de logements adaptés.

Un projet territorial de sortie d'hiver a été élaboré en janvier 2013 pour sortir de la saisonnalité et en vue d'une intégration dans un plan de lutte contre la pauvreté.

Création d'un service de délégués aux prestations familiales

Le 3 janvier 2012 a été autorisée la création d'un service de délégué aux prestations familiales pour exercer les mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial. Suite à un appel à projet, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) s'est vue confier ce service en vue de la prise en charge d'environ 60 mesures par an. Le service est opérationnel depuis le 1er novembre 2012.

Logement : poursuite du soutien de l'Etat

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le besoin en logement social est inégalement réparti sur le territoire. Il est principalement concentré sur les bassins d'habitat de la vallée de la Durance et celui de Digne-les-Bains et de Forcalquier, mais n'est pas absent des secteurs de l'Ubaye, du Verdon et de l'ouest du département car l'augmentation de la population bien répartie sur le territoire départemental et la décohabitation génèrent une demande potentielle de logements quasi-permanente.



Résidence du Parc
Digne-les-Bains

Dans un contexte économique difficile, la baisse de la production de nouveaux logements sociaux a touché le département, notamment le territoire de la communauté d'agglomération de Manosque sur lequel les besoins sont les plus élevés. Ce secteur est celui où la pression foncière est la plus forte, celui qui économiquement est le plus dynamique et qui attire donc de la population résidente. Il est concerné par le développement de la plate-forme ITER qui va générer aussi un apport de population. La nouvelle communauté d'agglomération a entrepris l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat dans le cadre duquel elle aura à réaliser les logements sociaux indispensables à ses besoins et qui rejoignent les objectifs imposés par la loi.

En 2012, 130 logements ont été financés (32 PLUS, 83 PLAI, 15 PALULOS communales). Une résidence d'accueil pour les publics en souffrance psychique a également été financée (site de l'association Porte Accueil, à Ste Tulle) dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Dans les secteurs où la demande est plus importante demeure aussi la problématique des centres anciens, nom-



La Fonta Santa
La Palud/Verdon

breux, dont la réhabilitation peut constituer une des réponses aux difficultés de maîtrise du foncier non bâti et à l'étalement urbain et contribuer à la revitalisation des centres des villes et des villages.

Lutte contre l'habitat indigne : 52 procédures d'insalubrité engagées en 2012

La lutte contre l'habitat indigne nécessite un travail partenarial compte-tenu de la pluralité des procédures propres à chaque situation, de la diversité des acteurs susceptibles d'intervenir et des missions spécifiques et complémentaires de chacun. Le secrétaire général de la préfecture, désigné au niveau national référent Habitat Indigne pour le département, préside le Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) créé en 2010. L'objet du pôle est la définition d'un dispositif départemental d'interventions et d'échanges entre les différents partenaires (procureur de la république, préfecture, délégation territoriale de l'ARS, Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) afin de mettre en place une coordination des actions.



Centre ancien
Forcalquier



Depuis 2008, la délégation territoriale de l'ARS réceptionne une centaine de plaintes et réalise 100 à 150 enquêtes par an. Une cinquantaine de dossiers sont transmis aux maires pour mise en œuvre de leur pouvoir de police (Règlement Sanitaire Départemental et Péri).

En 2012, une centaine de signalements ont été traités, 52 procédures d'insalubrité ont été engagées, 34 arrêtés ont été abrogés (toutes procédures confondues) soit après réalisation de travaux par les propriétaires soit après travaux d'office réalisés par l'Etat aux frais des propriétaires. Ces arrêtés concernent 100 logements et 160 personnes.

La DDT, quant à elle, poursuit avec détermination son action exemplaire de lutte contre l'habitat indigne, via la réalisation de travaux d'office sous maîtrise d'ouvrage Etat, et de résorption de l'habitat insalubre : 20 logements propriétaires bailleurs, 9 logements propriétaires occupants, 46 logements dans 6 copropriétés ont été concernés en 2012. Les travaux de réhabilitation du premier groupe d'immeubles du centre historique de Sisteron ont été engagés en septembre : sur 3 îlots, 24 logements sociaux de qualité et un équipement culturel vont être réalisés. 47 dossiers de travaux d'office sont en cours.

Education

Rentrée scolaire 2012-2013

27 578 élèves, de la maternelle à la terminale, ont été accueillis à la rentrée scolaire dans les différents établissements du département dont 1 494 dans les établissements privés. L'encadrement de ces élèves mobilise 2 660 emplois.



Transfert de l'internat d'excellence

La création de l'internat d'excellence de Barcelonnette a été actée en lien avec le contrat de redynamisation de la vallée de l'Ubaye. Installés de manière provisoire à la cité scolaire de Barcelonnette depuis sa création, les 80 élèves de l'internat d'excellence ont emménagé sur le site rénové du Quartier Craplet à partir de la rentrée des vacances de Toussaint.

Internats d'excellence



Le Programme Internats d'excellence est fondé sur le souhait de construire un projet de société offrant les meilleures conditions de travail et de réussite à des élèves qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à la scolarité.

Lutte contre le décrochage scolaire

La plate-forme départementale de suivi et d'appui aux jeunes en situation de décrochage a traité, pour l'année scolaire 2011/2012, 189 fiches de liaisons locales renseignées par les établissements scolaires (9,5 % en provenance des collèges, 9,5 % de lycées généraux ou technologiques, 59,25 % de lycées professionnels) ou les CFA (21,7 %). Le travail de la plate-forme a mis en évidence qu'en fin d'année scolaire, 27 % des jeunes signalés étaient en formations qualifiantes, 13 % bénéficiaient d'un suivi par la mission locale et intégrés

dans un dispositif d'accès à l'emploi ou à la qualification et 4 % en emploi. Par ailleurs, le traitement local des données issues de la base nationale d'échanges interministériels d'information (base qui n'intègre pas les situations de décrochage en CFA) a permis d'identifier 259 jeunes en situation de décrochage. 73 % d'entre eux ont été pris en charge et bénéficient d'un suivi.



Les écoles à l'heure du numérique

Une expérimentation portant sur les tablettes numériques a débuté en septembre 2012. Elle vise à examiner les éventuelles plus-values que pourrait apporter ce type de matériel tant sur le plan pédagogique que matériel. 8 classes – dont 2 CLIS – réparties dans 5 écoles du département ont expérimenté ce nouveau dispositif.

Egalité femmes-hommes

Le délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE) a été très sollicité pour traiter des situations particulières à la demande du Procureur de la République, des responsables du dispositif de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, des travailleurs sociaux, des services de la gendarmerie et de la police nationale ou parfois des élus. Ces interventions concernaient des femmes en difficulté, en détresse, en situation de grande précarité : difficultés financières, violences conjugales et/ou intrafamiliales, en recherche d'emploi ou de logement.



Journée internationale contre la violence faite aux femmes

Par ailleurs, le travail partenarial de prévention et sensibilisation à la prise en charge des femmes victimes de violence a été intensifié. Un groupe de travail a été créé sur la prévention des violences sexistes. Il proposera un plan d'action en 2013 auprès des jeunes en milieu scolaire. Dans le prolongement d'un colloque organisé en mars 2012 à Château-Arnoux-Saint-Auban sur le thème « des enfants exposés aux violences conjugales » avec plus de 150 professionnels, un groupe de travail a été constitué afin de définir comment repérer, dépister et prendre en charge les enfants exposés aux violences et former des professionnels.

RESPECT DES LOIS ET VIE DEMOCRATIQUE

Intercommunalité : une nouvelle dimension pour les collectivités territoriales

Suite à l'avis favorable émis le 28 novembre 2011 en commission départementale de coopération intercommunale sur le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), l'année 2012 a été le point de lancement des consultations des premiers projets de périmètre.

Pour mémoire, le SDCI des Alpes-de-Haute-Provence prévoit l'existence de 19 pôles. Sur ces 19 pôles, 11 font l'objet d'un statu quo, 8 font l'objet d'une modification. Ainsi dès le second semestre, 4 projets de périmètre ont été mis à la consultation des communes intéressées. Il s'agit des périmètres de la communauté d'agglomération Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (fusion-extension), et des

communautés de communes Asse-Bléone-Verdon (fusion-extension), du Moyen-Verdon (extension), du Pays de Banon (extension). L'ensemble des projets de périmètre a été approuvé favorablement par les communes intéressées pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2013.

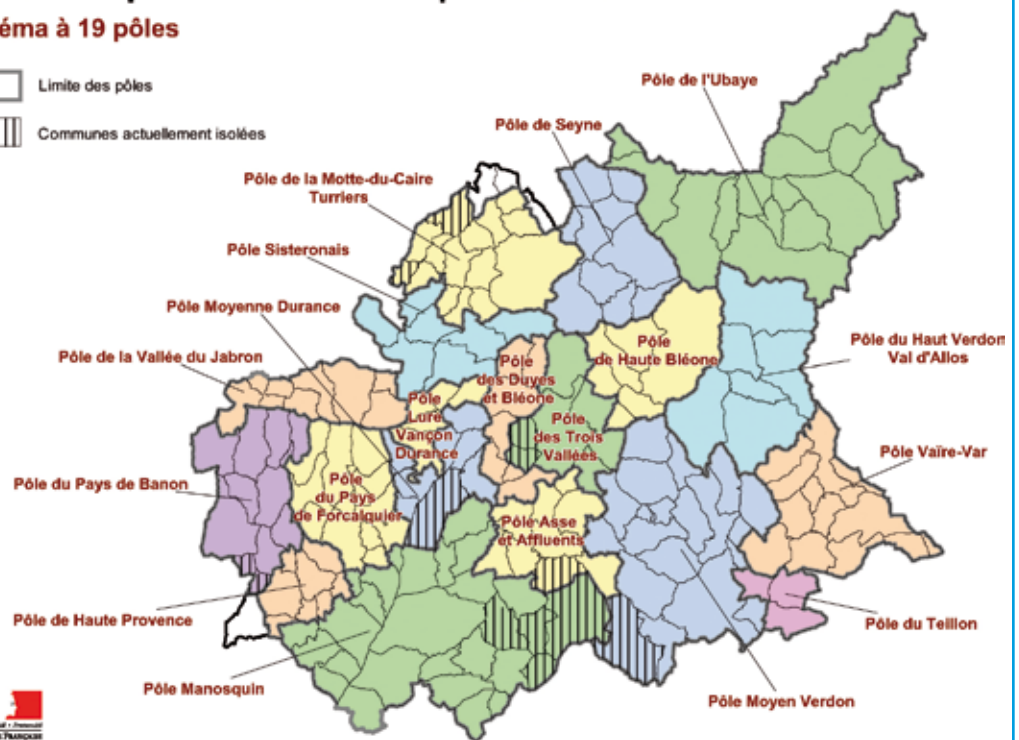
Parallèlement, dans le cadre de la rationalisation de la carte intercommunale prévue par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010, 2 syndicats (sur 8) ont été dissous au 31 décembre 2012.

Schéma départemental de coopération intercommunale

Schéma à 19 pôles

□ Limite des pôles

▨ Communes actuellement isolées



Source : Préfecture de - informations au 31/01/2011 - IGN DB Carte
Réalisation DCI/SDIC01 - Carte 302201 - Schéma_19_poles_v01

Une organisation sans faille des élections présidentielles et législatives

123 900 électeurs ont été appelés à voter lors des élections présidentielles (22 avril et 6 mai) et législatives (10 et 17 juin). L'organisation de ces scrutins a mobilisé 3 agents de préfecture pendant 3 mois pour les présidentielles et 2 mois pour les législatives.

120 personnes ont été recrutées pour le traitement des propagandes électorales et 23 agents de préfecture ont assuré le recensement des résultats lors des soirées électorales.

Le coût global de ces élections est de 198 200 € pour les présidentielles et 282 800 € pour les législatives, la différence s'expliquant par le paiement des dépenses de campagne et de propagande des candidats au niveau central pour les présidentielles et au niveau départemental pour les législatives.



Préservation du foncier : mise en place de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA).

Créée par la loi n° 2010-874 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, la commission départementale de la consommation des espaces agricoles a été installée le 14 mars 2012. Présidée par le préfet ou son représentant, elle regroupe des élus, des représentants de la profession agricole et des associations de protection de l'environnement. Elle peut être consultée sur toute question relative à la régression des surfaces agricoles et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de l'espace agricole. La CDCEA émet un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles, de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme :

► Autorisations ayant pour conséquence une réduction des surfaces situées dans les espaces autres qu'urbanisés et sur lesquelles est exercée une activité agricole ou qui sont à vocation agricole (communes sous Règlement National d'Urbanisme)

► Elaboration et révision des documents d'urbanisme : les SCoT et les PLU et cartes communales hors périmètre d'un SCoT approuvé.



En 2012, réunie à 7 reprises, elle a formulé un avis sur :

- 7 permis de construire
- 1 carte communale
- 9 plans locaux d'urbanisme
- 1 Schéma de cohérence territoriale
- le schéma régional de l'éolien.

Pastoralisme et prédation

2012 a de nouveau été marquée par une forte pression du loup sur les cheptels domestiques avec 260 attaques indemnisables et 920 victimes (+25%). Les attaques sont en diminution dans l'Ubaye mais connaissent une très forte augmentation sur le Haut-Verdon (88 %), les Monges (77 %), le Moyen Verdon (113 %) et l'Asse (320 %). Cette forte augmentation de la pression de la prédation ces trois dernières années est aussi constatée dans l'ensemble de la région PACA et va de

pair avec une extension des zones d'attaques du loup. De plus, les comportements du loup ont évolué. Les attaques se réalisent plus fréquemment de jour (actuellement, la moitié des attaques) et ne sont plus cantonnées aux pâturages d'altitude. Les loups semblent s'être adaptés aux dispositifs de protection en exploitant toutes les failles de ceux-ci.



Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 311 215 € de dommages ont été indemnisés en 2012 et 2 159 000 € engagés dans le cadre du dispositif d'aide à la protection des troupeaux. 77 autorisations de tirs de défense ont été délivrées pour 51 exploitants et 26 estives. Un arrêté préfectoral de tir de prélèvement a été pris le 29 août 2012 sur le massif des Monges : une louve a été tuée, dans ce cadre, le 7 septembre sur la commune de Bayons.

Ressource en eau

Révision des zones vulnérables au nitrate

Les nouvelles zones vulnérables ont été arrêtées fin 2012. Le département des Alpes-de-Haute-Provence est maintenant concerné par ce nouveau zonage pour les communes d'Oraison, Valensole et Gréoux-les-Bains. Des démarches de captages prioritaires sont par ailleurs engagées sur ces territoires puisque se combine un double enjeu de pollution par des nitrates et des pesticides. Un programme d'actions doit être élaboré pour chacune des zones vulnérables, en partenariat étroit avec la chambre d'agriculture et la profession.



Mise en conformité des stations d'épuration : poursuite de la mobilisation des services de l'Etat

2012 a vu aboutir la mise aux normes des stations d'épuration de Gréoux-les-Bains et Volx. 80% des STEP recevant plus de 2 000 équivalents habitants (EH) du département sont maintenant aux normes, 70% pour celles recevant de 501 à 2 000 EH, 85% des STEP recevant entre 200 et 500 EH. La situation s'améliore, mais reste perfectible au regard de l'objectif communautaire de 100 % de conformité en 2015. L'Etat et ses services (DDT, ONEMA) continuent donc à mener une action déterminée sur ce sujet prioritaire pour la santé publique (alimentation en eau publique, baignade) et la qualité des cours d'eau. Les collectivités « retardataires » sont donc plus particulièrement suivies (mises en demeure, procès-verbaux, blocage des permis de construire) et aidées en cas de difficultés (DETR, financements Agence de l'eau...).

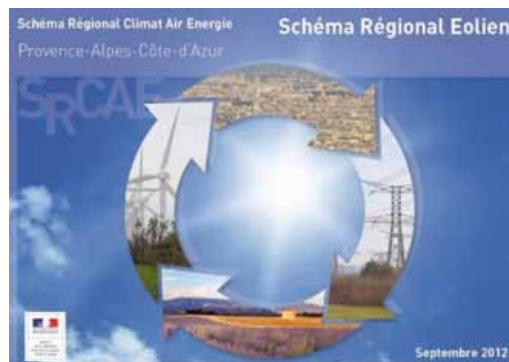


Gestion équilibrée des usages de l'eau : finalisation des études d'évaluation des volumes prélevables

En matière de politique de partage de l'eau, dans un département marqué par le déficit quantitatif à certaines périodes (été, mais aussi hiver), six études d'évaluation des volumes prélevables ont été menées à bien (dont celles sur l'Asse, la Bléone, le Jabron, le Lauzon, les Sasse et Vançon), deux sont en cours de finalisation. Cela a permis de lancer le travail de terrain avec les professionnels agricoles, en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture, dès le début de l'année 2013.

Energies nouvelles : poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental

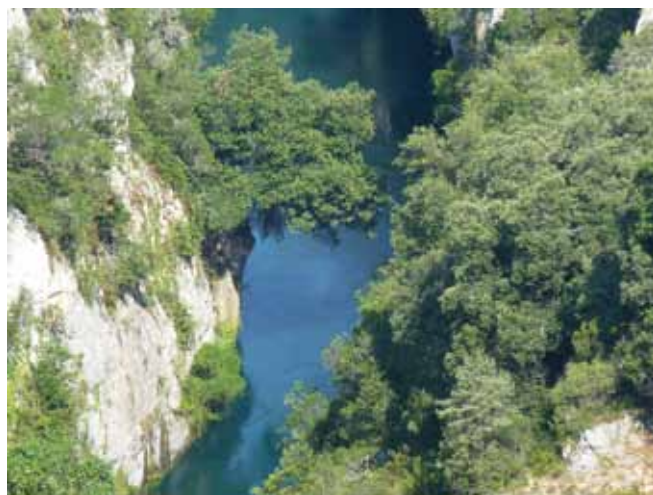
Le volet recherche et formation relatives aux énergies nouvelles a connu une avancée importante en 2012 avec la mobilisation de tous les acteurs autour du projet de développement d'un campus de formation dédié aux énergies nouvelles et au développement durable. De dimension régionale à partir du site historique de formation nationale d'EDF à Sainte-Tulle, cet ensemble s'inscrit dans l'appel à projets national « Investissement d'Avenir ».



S'agissant du volet « potentiel de production » du schéma, au 15 novembre 2012 182 MW « solaires » ont été installés dans les Alpes-de-Haute-Provence, dont 16 MW en toiture. Pour ce qui concerne l'énergie d'origine éolienne, le potentiel de production a été actualisé dans le cadre des travaux liés à l'élaboration du schéma régional de l'éolien, arrêté en septembre 2012.

Gestion équilibrée du Verdon

Les services de l'Etat, et plus particulièrement le sous-préfet de Castellane, ont poursuivi la médiation sur l'harmonisation des pratiques de sports d'eaux vives dans le Verdon. Par ailleurs, la démarche engagée en 2011 en vue de la protection de l'apron, poisson emblématique du Verdon et d'autres cours d'eau méditerranéens, a abouti en novembre 2012, après une large concertation avec les différents partenaires techniques et scientifiques, les institutions en charge de la réglementation ou de la gestion du site (collectivités locales, représentants de l'Etat) et les représentants des différents usagers, avec la signature par les préfets des Alpes-de-Haute-Provence et du Var d'un arrêté inter préfectoral de protection de biotope.



Le Verdon

Patrimoine

Conservation et mise en valeur du patrimoine

La surveillance et la maîtrise d'œuvre pour l'entretien des monuments historiques classés et inscrits à l'inventaire des monuments historiques concernent 212 édifices dans les Alpes-de-Haute-Provence : 96 monuments historiques classés et 116 monuments inscrits, la surface de leurs abords représente

une superficie de 16 260 ha. 35 519 € ont notamment été engagés pour la poursuite des travaux de réhabilitation du clocher de la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains.



Campanile du clocher de la cathédrale Saint-Jérôme à Digne-les-Bains

De plus, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine a suivi des travaux de réhabilitation du patrimoine n'appartenant pas à l'Etat (travaux de toiture à Notre-Dame de Nazareth à Seyne, travaux de sauvegarde sur la chapelle Saint-Pons à Castellane...), pour un montant de 1 061 089 € HT sur lesquels l'Etat est intervenu à hauteur de 428 676 €.



Chapelle à Eoulx

SIMPLIFICATION ET MODERNISATION

Un plan cadastral départemental numérisé

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est chargée, au titre de sa mission foncière, d'attribuer à chaque immeuble une référence cadastrale unique, de décrire les propriétés (limites de parcelles, superficie) et d'identifier les propriétaires et leurs droits sur les biens.

La DGFIP gère « l'état civil » de la propriété servant de fondement au calcul des impôts fonciers. Ses services sont en charge de la mise à jour du plan cadastral. Aujourd'hui, le plan cadastral des Alpes-de-Haute-Provence est totalement informatisé et est consultable en ligne à l'adresse cadastre.gouv.fr

Communication : un nouveau portail internet des services de l'Etat

Le nouveau portail internet des services de l'Etat a été mis en ligne en janvier 2013. Il intègre les informations de la préfecture et des sous-préfectures et contient également des informations pratiques relatives aux autres services déconcentrés de l'Etat. Afin d'améliorer la lisibilité des actions et politiques publiques et la cohérence de la présence de l'Etat, cinq rubriques structurent l'arborescence de ce site : Services de l'Etat (présentation des différents services, leur organisation, plans d'accès, coordonnées et horaires d'ouverture), Politiques publiques (présentation de l'ensemble des actions publiques mises en œuvre par les services de l'Etat), Actualités (sujets d'actualité, communiqués et dossiers de presse ...), Publications (rapport d'activité, publications légales, recueil des actes administratifs notamment) et, enfin, Démarches administratives (en co-marquage avec service-public.fr). L'utilisateur a également accès aux téléprocédures en vigueur.

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr



recherchez

sur nos pages
un imprimé téléchargeable
un thème, une rubrique...

téléchargez

24h/24
et préparez votre dossier
depuis la maison...



8, rue du Docteur Romieu
04016 Digne-les-Bains CEDEX
Site internet : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Directeur de la publication : Patricia Willaert, Préfet

Coordination/Rédaction : Secrétariat général pour l'administration départementale
(Préfecture), avec le concours des services de l'Etat

Conception graphique : René Leydet (DDT 04)

Crédits photographiques : Services de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfectures, STAP, DDT,
DDCSPP), Service de Restauration des Terrains en Montagne,
Eric Camoin (La Provence)